

Commission des bateaux, le Conseil Municipal,  
Commandant que le porteur d'embarquement des Opéra  
Jean Bart, n'offre plus assez de sécurité aux passagers,  
décide l'acquisition d'un autre porteur en bon état.

Un avis favorable de la Commission des bateaux, auto-  
rise l'acquisition du porteur, accepté par la dite Communi-  
tés, d'avec la Société des Auto-bateaux représentée par  
le liquidateur M. Jaspessen, 1. Place de la Petite Hollande,  
à Nantes;

Approuve le marché de gré à gré passé avec  
le liquidateur de la Société ci-dessus dénommée pour  
la somme de six mille francs.

*G. Maillat Marchand  
J. Lepine  
L. Courtier  
Marchand  
Gaudet  
Pellacoz  
Justier  
Dugrain  
Dugrain*

## Convocation du Conseil Municipal

Le onze août mil neuf cent quarante, à huit heures  
trente minutes, Le Conseil Municipal de la Commune de  
Roëz, se réunira en session ordinaire, à la Mairie, lieu  
ordinaire de ses séances.

### Ordre du jour

1 Allocation de la M<sup>e</sup> au Pojet ;

2 Frais d'analyse d'eau ;

3 Construction du chemin de la Basse-Lande ;

Compte administratif du Maire ;

Budget des chemins vicinaux et ruraux ;

Budget additionnel de 1940 ;

Approbation du budget du Bureau de Bienfaisance ;

Matières diverses.

Mémoires diverses.

Le 8 août 1940

Le Maire

*J. Dugrain*



## Conseil Municipal Séance du 11 août 1940

Le onze août mil neuf cent quarante, à huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Régis, dernièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie de cette commune, sous la présidence de M. Vignain, maire.

Etaient présents : M. M. Gau-Mariellet, Tanguy, Guérin Guérin, Vignain, Marchatoux, Fabrice, Lefort, Barreau, Jancou, Landreau, Gendronneau, Gauthier, Pignon, Giraud-Boutin, Meissieu, Clouet et Charlot.

Etaient absents : M. M. Hervouet, Lorri, Ordronneau, Chauvelon, Haumont et Ollivier.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un territaire de Seignage.

M. Guérin a été désigné et a accepté cette fonction.

Le procès verbal de la dernière séance a été lu et adopté.  
Virement de crédit. Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal demande que le crédit de 43.894<sup>f</sup>, provenant de l'excédent de la taxe vicinale en 1939, soit affecté à la voirie urbaine, aucun chemin n'étant à construire.

Construction de la rue de la Basse-Lande. - Par délibération du 8 août 1939, le Conseil Municipal avait décidé l'étude d'un projet pour la mise en état de viabilité du chemin allant de la rue Margueran à la Basse-Lande. L'étude étant achèvée, M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil la soumission de M. Breton, pour la construction de cette voirie conformément au plan établi par le voier communal.

D'après le rapport de M. le voier communal, la somme s'élevera à trente mille francs (30.000<sup>f</sup>), et coupera une tonne à valoir de 13.98<sup>f</sup>.

La construction de ces travaux permettra d'employer ouvriers, dix ouvriers prendront un mois.

La dépense sera payée sur le crédit de 70.000<sup>f</sup> inscrit à l'article 54 du budget de 1940.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise M. le Maire à accepter la soumission de M. Breton et demande

a) M. le Préfet de donner son approbation,  
construction de classes, marché de gré à gré Lefort-Francheteau. - M. le  
 Maire expose au Conseil, qu'après divers pourparlers, un marché  
 de gré à gré a fini enfin été conclu avec M. Lefort-Francheteau  
 entrepreneur de couverture et zincerie, 2, rue de Constantine, à Nantes,  
 pour exécuter ces mêmes travaux, pour l'agrandissement  
 des écoles de filles de Rœzé et de Pont-Rousteau.

M. Lefort-Francheteau s'engage à effectuer les travaux  
 de couverture et zincerie, aux écoles ci-dessus désignées, moyen-  
 nant une augmentation de 50% sur les prix unitaires  
 figurant aux devis estimatifs et établis dans ce qu'il suit:

— École de filles de Pont-Rousteau —

Montant du devis estimatif .....	13.070. <sup>x</sup> 78
Augmentation de 50% .....	6 535, 49
<u>Total</u> .....	<u>19.606.<sup>x</sup> 27</u>

— École de filles de Rœzé —

Montant du devis estimatif .....	10.196. <sup>x</sup> 46
Augmentation de 50% .....	5.098, 23
<u>Total</u> .....	<u>15.294.<sup>x</sup> 69</u>

<u>Total général</u> .....	<u>34.901.<sup>x</sup> 16</u>
----------------------------	-------------------------------

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ce marché.

Le Conseil, reconnaissant la nécessité d'acheter ces tra-  
 vaux et l'augmentation des prix des matériaux, accepte le  
 marché établi et demande à M. le Préfet d'accorder son  
 approbation.

Taxe vicinale. - Sur la proposition de M. le Maire, le  
 Conseil Municipal maintient pour 1940 la taxe  
 vicinale qui devra être perçue comme les années précédentes  
Approbation des comptes du Bureau de Rénovation. - M. le Maire  
 solennellement, à l'approbation du Conseil Municipal, présente  
 les comptes de gestion de M. l'Administrateur du Bureau de Rénovation,  
 adoptés par la Commission Administrative, pour l'année 1939.

Le Conseil,

Vu le compte-rendu de M. Le Gall, Receveur du Bureau de Réno-  
 vation pour ses recettes et dépenses de la gestion de 1939 (1<sup>er</sup> partie),  
 et de la gestion de 1940 (1<sup>er</sup> partie);

Vu la délibération de la Commission Administrative, en date  
 du 10 août 1940, sur ce compte;



Considérant que le compte parait régulier et qu'il n'a pas d'observations ni réserves de la Commission Administrative;

Est d'avis qu'il a lieu d'être approuvé.

Budget additionnel du Bureau de Bienfaisance. - Après le Conseil a approuvé le budget additionnel de 1940 du Bureau de Bienfaisance, qui s'équilibre ainsi qu'il suit:

Recettes supplémentaires	73 911.18
Dépenses supplémentaires	73.900

Budget du Bureau de Bienfaisance. - Puis, le Conseil Municipal adopte le budget du Bureau de Bienfaisance pour 1941 que l'a établi la Commission Administrative dans sa séance du 10 août 1940. Il s'équilibre ainsi qu'il suit:

Recettes	254 911.76
Dépenses	254 67
Excedent de recettes.	24,76

Compte administratif de 1939. - M. le Maire présente au Conseil Municipal, son compte administratif pour l'exercice clos le 31 décembre 1939.

Le Conseil Municipal,

Sur le compte rendu par M. Le Gall, Receveur Municipal de ses recettes et dépenses depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1939 établi en regard du compte surmonté, jusqu'au 31 décembre suivant, lequel comprend: 1<sup>o</sup> le rappel du compte de l'exercice 1938; 2<sup>o</sup> les recettes et les dépenses faites pendant les 13 premiers mois de l'exercice 1939; les recettes et les dépenses concernant les services hors budget.

Sur les détails des opérations fiscales de l'exercice 1939 établi en regard du compte susmentionné et présentant les recettes et les dépenses pour ledit exercice pendant les trois premiers mois de la gestion de 1940;

Sur les faits justificatifs rapportés à l'appui tant du compte de la gestion de 1939 que des opérations supplémentaires effectuées en 1940;

Sur les budgets primitif et additionnel des recettes et dépenses présentées de l'exercice 1939, arrêtés par M. le Projet et les autorisations spéciales de recette et dépenses délivrées pendant l'année. Après avoir entendu et approuvé le compte administratif dressé par M. le Maire et exposé les motifs des dépenses par lui mandatées et la manière dont elles ont été effectuées, et constaté que la commune en a retiré;

Considérant que les recettes et les dépenses ont été effectuées

ré gulièrement.

Délibéré :

Article I<sup>e</sup>.- Statuant sur la situation du Comptable au 31 décembre 1939, sauf le règlement et l'apurement par la Cour des Comptes conformément à l'article 157 de la loi du 5 avril 1926, modifié par l'article 36 du décret du 5 novembre 1926, le Conseil admet les recettes de la gestion de 1939 pour la somme de - - - - - 6. 511.539, 15

Les dépenses pour celle de - - - - - 5. 151.921, 14

Fixe l'excédent de la recette à - - - - - 1. 359.618, 01

Et attendu que par l'arrêté du conseil précédent  
le Comptable a été reconnu débiteur de - - - - - 7.62.571, 74

Dès lors le Comptable débiteur sur son compte de 1939 de ... 2. 103.199, 75

Article II.- Statuant sur les opérations de l'exercice 1939, sauf le règlement et l'apurement par la Cour des Comptes, le Conseil admet les opérations effectuées, tant pendant la gestion de 1939 qu'en pendant les trois premiers mois de la gestion de 1940, savoir :

En recette, pour - - - - - 3. 016.621, 98

En dépense, pour - - - - - 2. 325.115, 29

D'où il résulte un excédent de recette de - - - - - 691.506, 69

Le résultat définitif de l'exercice 1939, a un excédent de - - - 182.619, 84

Le résultat définitif de l'exercice 1939, a un excédent de - - - 1. 074.126, 53

Article III.- Le Conseil demande que il plaît à la Cour des Comptes, faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, exiger du Comptable, savoir : toutes justifications relatives aux éléments financiers du compte.

Chapitres additionnels au budget de 1940 des chemins vicinaux. Sur l'avis favorable de M. le Maire, le Conseil approuve les recettes et crédits supplémentaires des chapitres additionnels au budget de 1940 pour l'entretien des chemins vicinaux.

Les recettes et les dépenses s'équilibrent à la somme de - - - - - 67.199, 33

Budget provisoire de 1941 pour les chemins vicinaux. - Puis, M. le Maire donne lecture au Conseil du budget de 1941, proposé par le Service vicinal pour l'entretien des chemins vicinaux ordinaires

Les recettes s'élèvent à - - - - - 155.298

Les dépenses à - - - - - 146.700

Le Conseil Municipal l'approuve tel qu'il est établi.

Budget de 1941 pour l'entretien des chemins ruraux. - Lecture est ensuite donnée des propositions du Service vicinal pour l'entretien des chemins ruraux reconnus pendant l'année 1941.



45.000 ₣

Les recettes et les dépenses s'équilibrent à la somme de  
Le Conseil approuve le budget établi tel qu'il a été présenté.

Budget additionnel de 1940. — Puis M. le Maire tient à l'appréciation de l'Assemblée les chapitres additionnels au budget de 1940 et donne lecture des propositions faites de concert avec la Commission des Finances.

Le Conseil, après examen et après en avoir délibéré, fixe les recettes à la somme de un million deux cent douze mille cent soixante-douze francs 18.162 ₣ et approuve les dépenses établies ainsi qu'il suit :

N° des Articles	Nature des Dépenses	Sommes
166	Assurance des conciergues	10.93.98
168	Subsidie pour la bibliothèque scolaire	100
170	Réduction pour les élèves fréquentant les écoles de Nantes	2160
172	Fête Nationale de 1939	1275
173	Amende de l'emprunt de 178.000	1614
174	Remboursement id	2.000
175	Indemnité de logement aux institutrices	385
180	Entretien des chemins vicinaux ordinaires	222.68.55
181	Chemins vicinaux, pavage neuf	43.897
184	Emprunt de l'emprunt de 180.000	25.000
185	id de 200.000	300.000
186	Construction de chemin rural reconnue	339.39
187	Reboursement de l'emprunt de 150.000	285.70
188	id de 80.000	1.882
189	Achat d'un fourgon	42.100
190	Construction d'un logement au fonds des du Parc	188
198	Envoiement du Recensement (Complément)	3.320
199	Frais de bureau	2.000
202	Engagement pour frais de bureau du Recenseur N° 1 <sup>e</sup>	5.000
205	Engagement pour le Conseil des Finances	2.500
209	Dépenses imprévues	10.800
219	Salaire des femmes de service (Ecoles maternelles)	500
221	Chamfrage, éclairage et balafrage des classes	5.000
223	Entretien du Parc municipal	4.000
225	Service des bateaux (Fournitures)	20.000
227	Impôts id	7.000
229	8 <sup>e</sup> amende de l'emprunt de 60.000	5
231	Surveillance de la circulation	1.000

A reporter.....

233	Service des cartes d'alimentation	15.100
235	Versement pour pension civile du Receveur Municipal	2.016
237	Service des bateaux (Réparations)	5.000
239	Subvention à la Croix-Rouge Française	3.000
241	id à l'Institut Pasteur (frais d'analyse d'eau)	900
243	Allocations familiales à la Mère au Foyer	10.000
245	Extension des pouvoirs du Commissaire Central de Nantes	1.100
250	Subvention au Bureau de Brégescience	30.000
253	Frais de construction de classes	56.000
254	Travaux de transformation du logement du Parc (l'industriel)	50.000
258	Subvention au Comité de Secours aux prisonniers	15.000
260	Travaux d'extension du réseau électrique	300.100
	Total des dépenses supplémentaires	1.318.123 33
	Excédent de recettes	39 12
	Excédent de recettes au budget primitif	259 95
	Excédent définitif de recettes de l'exercice 1940	299 36

X Frais de gestion au Receveur Municipal. — Sur la proposition de M. le Maire et après avis de la Commission des Finances, le Conseil décide de fixer pour l'an 1940 les frais de gestion du Receveur Municipal à cinq mille francs (5000 f). 4.200

Allocation de la Mère au Foyer. — Conformément aux règlements en vigueur le Conseil Municipal vote un crédit de dix mille francs, pour l'an 1940, pour l'allocation familiale de la Mère au Foyer, aux employés communautaires qui ont droit au bénéfice de cette allocation.

Voirie urbaine. — Sur la proposition de plusieurs de ses membres, le Conseil Municipal invite le Maire à étudier ce qu'il conviendrait de faire, dans un but d'hygiène, pour l'évacuation des eaux usées et l'évacuation de la rue Simon Paterault.

Répartition de l'essence. — Sur la proposition du Maire, et dans un but d'une équitable distribution l'essence aux usagers, le Conseil nomme une commission dont feront partie M. M. Giraud, Landreau, Goutier, Boivin et Espeuri.

Commission des Finances. — Puis, le Conseil décide que M. Boutevin et Goutier feront désormais partie de la Commission des Finances. Réparation. M. Giraud signale que le Service de la Réparation n'a pas fait correctement dans la rue de Montlouis Régé et aux Mahoudières.

M. le Maire déclare qu'il fera le nécessaire auprès de P. En.



prise pour que les faits signalés ne se reproduisent plus.  
Frais d'analyse d'eau à l'Institut Pasteur. — En exécution de la loi du 15 janvier 1902 sur la protection des eaux potables, le Conseil voté un crédit de neuf cents francs, pour frais d'analyse à l'Institut Pasteur.

Réglementation des charges de famille allouées aux cantonniers. — Le Maire soumet au Conseil Municipal les rapports des Ingénieurs du Service vicinal concernant la nouvelle réglementation des charges de famille allouées aux cantonniers départementaux par le Conseil Général, dans sa séance du 7 mai 1910.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide que les cantonniers des chemins vicinaux ordinaires et de la voirie rurale, bénéficieront des avantages accordés pour cette nouvelle réglementation.

Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à  
vingt heures trente minutes, et les membres présents ont signé  
au registre les dits jours, mois et an.

1300

## Convocation du Conseil Municipal

Le dix novembre mil neuf cent quarante, à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Rives, se réuni-  
ra en session ordinaire, à la Mairie, lieu ordinaire  
de ses séances.

### Ordre du jour

1. Casiers divers;
2. Dissolution de syndicats de voies privées;
3. Construction de chemins ruraux;
4. Contrat de transformation de la maison du Pare;
5. Service des batedans de Cretemoult;
6. Vente d'un ponton;
7. Allocations familiales aux cultivateurs;
8. Miettage de terrain communal;
9. Acquisition de terrain par voie d'alignement;
10. Vacances aux gardes-champêtres;